



Refus de priorite à un sens giratoire

Par **tribu25**, le **11/04/2015** à **13:58**

Bonjour,rnrnJe viens d'être verbalisé pour un refus de priorité à un sens giratoire. Ce sens giratoire est de petit diamètre et de plus bondé à l'heure de pointe à laquelle je suis arrivé. Le gendarme ne m'a pas laissé l'occasion de m'expliquer.Je suis arrivé calmement à ce carrefour de manière à m'insérer gentiment, les voitures devant moi faisant de-même. Y-a-il sujet à contestation ourndemande d'indulgence sachant que j'ai tous mes points et que je n'ai jamais été verbalisé, ma conduite étant en bon père de famille.rnrnMerci de vos réponses par avance, cordialement

Par **aguesseau**, le **11/04/2015** à **14:48**

bjr,rncontestez-vous le refus de priorité ?rnje comprends que comme le carrefour est encombré chacun "force" la priorité afin d'éviter de rester trop longtemps bloqué.rncdt

Par **alterego**, le **11/04/2015** à **15:26**

BonjourrnrnNous connaissons tous hélas ce type de problème, particulièrement à certaines heures. Votre tort a été de "consommer l'infraction" sous les yeux du gendarme. rnrnIl n'est pas interdit de contester, ce qui n'empêchera pas votre contestation de subir un classement vertical, la corbeille à papiers dans l'attente de finir dans l'incinérateur municipal.rnrnCordialement

Par **tribu25**, le **12/04/2015** à **18:58**

Bonjour, merci de vos réponses.
Cher Aguesseau, c'est exactement ce cas, forcer la priorité pour éviter de rester bloquer sans mettre en danger qui que ce soit. Mais mon intention n'est pas de contester mais de demander une indulgence vu que je n'étais pas le seul dans ce cas même si s'est évident qu'en heure de pointe, le rond point ne sera jamais dégagé ou libéré.
Cher Alterego, vous me donnez guère d'espoirs...
Cordialement

Par **moisse**, le **12/04/2015** à **19:14**

Bonsoir,
Ce qu'on nomme indulgence c'est l'action de faire "sauter" le PV par intervention auprès de l'agent verbalisateur, à charge de revanche.
J'ai connu une situation analogue à celle que vous décrivez, la présence des gendarmes a provoqué un sursaut de respect...et un bouchon d'un kilomètre.

Par **tribu25**, le **12/04/2015** à **19:34**

Bonjour et merci Moisse
De plus, je suis certain que l'agent verbalisateur en fait de même. Alors pourquoi être le "père la vertu"?

Par **moisse**, le **12/04/2015** à **19:53**

Pas tout à fait. Il a usé de son droit de bloquer la circulation et ainsi bénéficié d'un passage dégagé, c'est un automobiliste refusant de céder qui serait en situation d'infraction.
Quand je prenais, il y a fort longtemps, mes leçons de conduite- 4 ou 5 à l'époque suffisaient -, celui qui entrait sur le rond-point était prioritaire.
Mais uniquement sur la première voie dixit le moniteur. Bref comme place de l'Etoile à Paris.

Par **Lag0**, le **13/04/2015** à **08:08**

Bonjour,
Lorsque la circulation est dense, il est d'usage d'appliquer la règle du 1 pour 1, par exemple sur les entrées du périphérique. C'est la moins pire des solutions. Mais bien entendu, cela nécessite un certain sens civique de chacun. Vous avez le droit de passer, bien qu'ayant une balise de priorité, à condition que l'automobiliste qui, lui, est prioritaire, vous laisse passer. Forcer le passage, c'est tout autre chose, et cela reste bien entendu verbalisable. Il semble que c'est ce qui vous est reproché, vous n'avez pas attendu qu'un automobiliste vous laisse entrer sur le carrefour, mais vous avez forcé le passage.

Par **moisse**, le **13/04/2015** à **09:01**

Hélas cela dépend de l'agent verbalisateur.
Je citai précédemment la même mésaventure survenue à mon épouse le jour de son anniversaire (ce qui nous a épargné la contravention).
Elle a, paraît-il, refusé la priorité à un lascar qui aurait manifesté son intention de contourner le rond-point.
Nous n'avons même pas vu le véhicule dont il s'agirait, qui a dû passer derrière nous tandis que nous étions intercepté en sortie.
Le gendarme n'a pas pu non plus décrire ce véhicule, et je lui ai donc déclaré qu'un gendarme ne portant pas ses lunettes ou sujet à lubies et autres mirages, ne pouvait que nuire à la paix publique.
Le brigadier percevant d'une ambiance se dégradant est intervenu, a remarqué la date d'anniversaire et a clos le débat en nous libérant.

Par **Tisuisse**, le **13/04/2015** à **15:36**

Bonjour,
Il y a rond-point et rond-point (ou giratoire et giratoire).
La place de l'Etoile, à Paris, est le plus bel exemple de grosse pagaille, mais c'est un moindre mal, parce que les 12 avenues qui y aboutissent ne portent, pour aucune d'entre-elles, de "céder-le-passage", la priorité est donc à droite, à celui qui entre sur cette place.
Les ronds-points, dont les routes y aboutissant sont munies d'un "ceder-le"passage" ont une priorité à celui qui est déjà à tourner sur cette place. Forcer l'entrée sous prétexte qu'il y a bouchon derrière soi, est, malheureusement, verbalisable : amende de 4e classe et 4 points du permis.

Par **tribu25**, le **13/04/2015** à **18:25**

Merci à tous pour vos réponses. Au vu des celles-ci, je n'ai plus beaucoup d'espoirs, même en demande d'indulgence. Comme dit si bien Lag0, il y a le code de la route et surtout le sens civique. Je me suis fait prendre au jeu de 1 pour 1 alors que, peut-être, l'automobiliste venant de ma droite était dans son droit : celui du code la route.

Par **moisse**, le **14/04/2015** à **09:21**

Hélas non, il venait à votre gauche.